

MASTER RECHERCHE DE DROIT PRIVÉ

Objectifs

- Approfondissement des matières fondamentales du droit privé en vue de la préparation d'une thèse de doctorat ainsi que de l'exercice de la profession d'avocat, de magistrat ou de conseiller juridique.
- Approfondissement de la culture juridique et perfectionnement du raisonnement juridique
- Maîtrise de la recherche juridique
- Développement de la réflexion critique dans les matières du droit privé

Inscription

L'autorisation d'inscription en vue du Master est accordée par le Doyen.

Les candidats doivent justifier de la Licence libanaise en droit obtenue à la Faculté ou d'un diplôme jugé équivalent par la Commission des équivalences de l'Université Saint Joseph.

Le Master en droit privé comporte 120 crédits répartis sur deux ans. Pour les candidats titulaires de la Licence libanaise en droit, 60 crédits sont comptabilisables au titre de la 4ème année de Licence, ce qui réduit la durée des études à un an.

Les candidats sont sélectionnés sur la base de leur dossier universitaire et d'un test écrit de culture juridique générale.

Les candidatures doivent être présentées au secrétariat de la Faculté avant le 16 septembre 2020.

Organisation et régime des études

L'année est divisée en deux semestres. Une session d'examens est organisée à l'issue de chaque semestre.

Les enseignements sont dispensés en langue française. Certaines matières se rapportant au droit de la *Common Law* peuvent être enseignées en anglais.

Le programme de ce Master comprend les enseignements suivants** :

- Théorie générale des obligations et des contrats
- Droit commercial
- Droit international privé et droit du commerce international
- Droit de l'arbitrage interne et international
- Droit bancaire et droit des marchés financiers
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit pénal

Ces matières sont sanctionnées soit par des épreuves écrites, soit par des épreuves orales, soit par un TPC.

Tous les enseignements sont dispensés dans une perspective de droit comparé.

Régime des examens

Les examens comportent des épreuves écrites, des épreuves orales et la soutenance d'un mémoire.

Il y a deux sessions d'examens par an :

- la première session, qui se déroule en deux temps :
 - * au mois de février pour les enseignements dispensés au premier semestre
 - * au mois de juin pour les enseignements dispensés au second semestre
- la session de rattrapage, qui se déroule en juillet pour l'ensemble des matières

L'étudiant a le droit de présenter, durant la session de rattrapage, les épreuves se rapportant aux matières écrites et/ou orales – à l'exception du mémoire - qu'il n'a pas validées lors de la première session d'examens, ou qu'il n'a pu présenter pour un motif légitime d'absence.

L'étudiant qui a validé les épreuves écrite et orales est autorisé à présenter le mémoire. L'exposé–discussion devant jury se déroule au mois d'octobre. Le mémoire ne peut pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

Les matières appartenant à un même groupe se compensent entre elles. Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à une matière mais que celle-ci est compensée par d'autres matières du groupe, les crédits qui lui sont affectés sont également acquis.